

# CHARTRE CAP'ADOS 2016/2017

Centre Social Mosaïque—31, place des écoles—01320 CHALAMONT

Tél : 04 74 61 73 35 / Mail : [accueil@csmosaique.fr](mailto:accueil@csmosaique.fr)

[www.centresocialmosaique.iimdo.com](http://www.centresocialmosaique.iimdo.com)

<https://www.facebook.com/votrecentresocial>



## Préambule :

Cap'Ados est un espace d'animation pour les jeunes de 11 ans révolus à 17 ans, sur le territoire de la Communauté de Communes de Chalamont.

Cap'Ados est le secteur Jeunesse de l'association du Centre Social Mosaïque, dont le siège se trouve 31, place des écoles – 01320 CHALAMONT, en partenariat avec la Communauté de Communes du Canton de Chalamont. Cap Ados a vocation à accompagner les jeunes dans leur environnement, en fonction de leurs attentes et de leurs besoins, mais aussi à leur proposer des animations.

## Les différents espaces d'animation jeunesse

### **Les Espaces Jeunes :**

Exemple : Accueil libre le mercredi après-midi sur Châtenay : animations sportives et ludiques selon le choix des jeunes présents

Fonctionnement : Ces temps sont proposés sur les 8 communes du Canton sur des lieux publics (ex : city stade) ou dans des salles spécifiques (ex : salle des associations). Dans tous les cas, un lieu de rendez-vous est précisé. Les jeunes peuvent participer librement à des animations proposées par l'animatrice ou en proposer eux-mêmes. Ces espaces sont sans inscription, gratuit et sans engagement dans les temps. Le jeune a la possibilité de quitter l'espace quand il le souhaite sans autorisation de ses parents. Le centre social n'est plus responsable du jeune après son départ. Un cahier de présence rempli par le jeune permet de préciser son heure d'arrivée et départ. L'adhésion à l'association du centre social reste au choix de chacun.

Modalités d'informations : L'information sur les espaces proposés se fait par rencontre informelle, Facebook, le site internet du centre social et de la Communauté de Communes, et voie d'affichage.

### **Animation Vacances et hors vacances**

Exemple : Après midi laser Game, Camp Nature, Journée sur l'orientation, ...

Fonctionnement : Ces temps sont proposés sur des espaces implantés sur la Communauté de Communes ou à l'extérieur. Dans tous les cas, un lieu de rendez-vous sur la Communauté de Communes est précisé, ainsi que des horaires.

Pour participer à ces animations, une inscription au préalable est obligatoire (fiche d'inscription, fiche sanitaire et attestation d'assurance en responsabilité civile).

Les tarifs de ces animations sont variables selon le type d'animation.

L'adhésion à l'association du centre social est alors obligatoire.

Modalités d'informations : L'information sur les animations proposées se fait par rencontre informelle, Facebook, le site internet du centre social et de la Communauté de Communes, et voie d'affichage et diffusion de plaquette.

### **Accompagnement d'initiatives Jeunes**

Exemple : Développement d'une action de Cinéma plein air, projet humanitaire (apporter du matériel scolaire dans une école au Mali), organisation d'une sortie au bowling, ...

Fonctionnement : Cet accompagnement n'a pas de contrainte de temps et dans le nombre de jeunes. La majorité des jeunes réunis autour d'une initiative commune doit habiter sur la Communauté de Communes du canton de Chalamont.

Les initiatives peuvent être individuelles ou collectives.

L'initiative est bien celle du groupe ou du jeune, l'animatrice est là pour soutenir le projet et l'accompagner pour en faciliter sa réalisation. L'implication des jeunes est indispensable pour aller vers la réalisation de leur envie. Tout type d'initiative peut être accompagné, dans un objectif d'autonomie que le groupe soit constitué en Junior Association ou non.

Pour bénéficier de cet accompagnement, aucune inscription n'est obligatoire mais un engagement sur le projet est nécessaire. Une fois le projet formalisé, un lien est fait entre les jeunes, leur famille et l'animatrice. Cet accompagnement est gratuit. L'adhésion à l'association du centre social reste au choix de chacun.

Modalités d'informations : L'information sur les animations proposées se fait par rencontre informelle, et sur l'ensemble des différents espaces d'animation proposés par Cap'ados, voir du centre social.

## **La place des adolescents**

Les jeunes sont considérés comme des individus à part entière. Ils sont acteurs de leur environnement et s'engagent à respecter celui-ci comme la présente charte sur l'ensemble de ces composantes (relation aux personnes, aux locaux et au matériel)

## **La place de l'animatrice**

L'animatrice est la référente, le relais, pour les jeunes de 11 à 17 ans du territoire sur l'ensemble des espaces d'animation Jeunesse proposés par Cap'Ados. Elle impulse des animations mais n'est pas l'unique animatrice. L'animatrice jeunesse n'est pas un éducateur de prévention.

## **La place des familles**

Les familles sont des maillons essentiels entre les jeunes et l'animatrice jeunesse. Le lien doit être créé pour favoriser l'épanouissement du jeune dans ses loisirs, dans ses initiatives, dans son quotidien.

## **Les locaux**

Il n'y a pas de structure fixe. Cap'Ados est itinérant. C'est l'action qui fixe le lieu tout comme l'émergence des envies et en favorisant la proximité.

## **Les interdits**

La loi Evin N°81-32 du 10 janvier 1991 interdit la consommation de cigarettes dans les lieux publics. La cigarette est interdite dans les lieux d'animation. L'alcool est interdit dans le cadre de l'animation Jeunesse. L'article L 628 du code pénal interdit toute consommation de stupéfiant. Tout produit stupéfiant est interdit sur CAP' ados.

Les jeunes manifestant un comportement inadapté se verront refuser l'accès à Cap'ados.

En fonction des actes de non-respect, les sanctions seront décidées conjointement par l'animatrice, le jeune et sa famille.

## **Les responsabilités**

Le centre social et, par délégation l'animatrice jeunesse, engagent leur responsabilité quand le jeune est inscrit sur un des espaces d'animations précisés plus haut.

## **Le respect de la confidentialité**

Les informations recueillies sur Cap'Ados restent confidentielles.

## **Les modalités d'annulation**

Le centre social se réserve le droit d'annuler toute animation au plus tard la veille de la dite animation si elle n'engage pas de partenaire, sauf cas de force majeure. Si un engagement de partenaires extérieurs est nécessaire à l'animation, le centre social se réserve le droit d'annuler la dite animation en fonction des contraintes du partenaire, sauf cas de force majeure.

Les jeunes et leur famille peuvent annuler leur inscription jusqu'à la date limite d'inscription. Au-delà de cette limite, les annulations ne seront pas prises en compte.

Cette charte a pour durée de validité l'année scolaire en cours.

Fait à Chalamont, le .....

Signature du jeune

Préciser le nom et le prénom

Faire précéder de la mention « Lu et approuvé »

Signature du responsable légal

Préciser le nom et le prénom

Faire précéder de la mention « Lu et approuvé »

Signature de l'animation Jeunesse

Préciser le nom et le prénom

Faire précéder de la mention « Lu et approuvé »

Signature de la direction du centre social

Préciser le nom et le prénom

Faire précéder de la mention « Lu et approuvé »